

C'est quoi une orientation vers une SEGPA ?

(Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté)

Quand se poser la question d'une orientation vers une SEGPA ?

Résultats scolaires :

- Grande difficulté scolaire persistante malgré les aides apportées
- Ne maîtrise pas toutes les compétences de fin de cycle 2
- Lacunes importantes dans l'acquisition de celles de cycle 3
- Niveau global de CE2

Fonctions cognitives, des capacités souvent fragiles :

- Difficultés d'accès à l'abstraction
- Besoin de manipuler, de passer par du concret
- Mémoire de travail fragile

Fonctions exécutives, des difficultés à mobiliser ses capacités pour atteindre un but :

- S'engager : peu de motivation, peu de compréhension du but de la tâche
- Savoir comment agir : peu de stratégies, choix de stratégies peu efficaces, stratégies non transférables
- Agir : capacités ne permettant pas de comprendre ou d'exécuter une tâche

Efficiences intellectuelle

- Pas de déficience intellectuelle
- Perturbations qui peuvent être surmontées sur plusieurs années
- Restriction sociogène de l'efficacité qui se traduit par des incapacités ou des désavantages,
- Image dévalorisée de soi : nécessité de restaurer l'estime de soi, de se mettre en projet.

Objectif de l'issue de la SEGPA :

- Accéder, à l'issue des 4 années, à une formation qualifiante de niveau V : CAP.

Remarques importantes

La SEGPA n'a pas vocation à accueillir les élèves

- ayant des difficultés liées exclusivement à la compréhension de la langue française, à une maladie (chronique, psychique, ...) ou à des troubles du comportement
- qui peuvent tirer profit d'une remise à niveau grâce aux dispositifs de consolidation envisagés au collège (PPRE, PAP, PPS, etc).

Comment répondre à la question d'une orientation vers une SEGPA ?

En CM1, au cours du dernier trimestre :

- Le conseil des maîtres.ses évoque les difficultés scolaires importantes et persistantes malgré les aides apportées
- L'enseignant.e rencontre la famille pour en parler
- La psychologue réalise un bilan psychologique avec l'accord de la famille pour éclairer l'éventuelle proposition d'orientation.
-

En CM2, au premier trimestre :

- L'élève passe les évaluations SEGPA
- Le directeur organise une EE
- Le dossier est monté et déposé à l'inspection avant les vacances de fin d'année.